

informations jugées utiles pour l'attribution de créneaux:

**Pour bénéficier de mise à disposition de salles,
il faut une activité établie et démontrée depuis 2 ans sur le territoire
charrapontain en tant qu'association loi 1901.**

Rappels et Informations:

- **Le Gymnase Maurice CUCOT** (gymnase situé près du collège) est géré par la Communauté de Communes du Grésivaudan.

- **Autres salles et structures sportives:** le service vie associative s'engage à vous faire un retour sur ces créneaux pour le 15/06/2026, en fonction de l'ensemble des demandes exprimées et des espaces disponibles.

- **Gymnase César TERRIER:** en raison de son utilisation en semaine par les établissements scolaires, son utilisation est possible uniquement du lundi au vendredi à partir de 18h30 jusque 22h30 et le mercredi à partir de 14h00 jusque 22h30.

- **Maison René CASSIN- Salle de Réunion:** du Lundi au samedi de 09h00 à 22h30 et jusque 19h00 le dimanche

-**Maison René CASSIN - Salle CAVAGNAT:** en raison de son utilisation en semaine par le CMP, son utilisation est possible uniquement:
à partir de 18h00 jusque 22h30 en semaine
Disponible toute la journée le week-end (9h00-22h30 et 19h00 le dimanche)

-**Espace Associatif: salle BAYARD- utilisation ponctuelle et non quotidienne.** 8 personnes maximum.
Sur réservation obligatoire, en journée, soirée et week-end
Du lundi au vendredi de 17h00 à 22h30
Le samedi de 9h00 à 22h30 et le dimanche de 9h00 à 19h00.

-**Espace Associatif: salle ROVASENDA- utilisation ponctuelle et non quotidienne.** 49 personnes maximum.
Sur réservation obligatoire en journée, soirée et week-end.
Mêmes horaires que la salle Bayard.
Si la demande concerne une AG, la mise à disposition de la salle est à la charge de l'association.

-Espace Jeunes LEO LAGRANGE: en raison de son utilisation en semaine par l'association léo Lagrange , son utilisation est possible uniquement du lundi au vendredi à partir de 19h00 (jusqu'à 22h30) et en journée le week-end (9h00-22h30 et 19h00 le dimanche)

-Gymnase provisoire Fribaud: structure gérée par le Lycée de Pontcharra. Son utilisation est réservée la semaine au lycée. Pour les associations, possibilité d'utilisation uniquement du lundi au vendredi à partir de 18h00, et en journée le week-end. **Attention: il n'est pas possible de recevoir du public hors adhérents. La demande est à faire directement auprès du Lycée,le service vie associative peut venir en support.**

&

-Toutes les activités hebdomadaires ou récurrentes sont suspendues pendant les vacances scolaires à partir du 1er lundi des vacances. Nous vous rappelons que les activités peuvent être remplacées ou annulées en fonction des manifestations exceptionnelles ou des élections.

- Afin de pouvoir bénéficier des salles communales, nous vous rappelons que vous devez fournir une attestation d'assurance à jour. Il vous incombe de nous fournir la police d'assurance en cours de saison pour l'année en cours ou saison en cours quelque soit la date d'échéance.

Fait à Pontcharra, le

Signature